

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE  
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW  
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

\* ++ , )-  
) . ,

" !# \$ % & ( # )

" %

/ ! \$ (

- 2 ! % \$ 0 \$ \$ 1 2 ( ! !# \$ % & 1 !!! ! , & + \$ 3 0  
4 " 5 )

'  
! \$ ( + \$

'  
! " % 0

\* ! !  
' ! 4 " 5 ) \* ! ' " %  
" 1 3

5 ( 2 2 6 1 -

- ( ( # " ! 1 \$ ! & - 2 & - + & / & 7 & & 0 3 &  
5 6 8 2 & 9 2 " ! 1 ( 2 4 - '





4 " " 4 5 )

!! " " " # "
2 ! % \$ & " !# \$ % & , + \$
" \$% &

! ! " " " "
\$ ; ! % \$ & ; " !# \$ % & , <
(!'

=====

\* ! ! 2 ' !
\*?! ! '? !

" )

# \$! % % ! "

/

\* \$# " %\$ 2 ! 2! ! (( ( ! \$ 2 ! - 2 2
( ! % % " ! # % ! @\$ ! 2 # 2 ! <\$2
2 6 6 # % ! @ \$ 2 # 2 & !
under the Republic of Singapore's tax laws are limit
" % ! (( 2 ! % ! \$ % ! 2 2 (!
( ( ! -

' 2 3 % ! ( \$ 2 0\$ - (
1% ( 43 % .# .\$\$ !

- ! 2 % " % 2! ! \$ ( 3 % % ! - # - \* !2 &
2 # # \$ ( 3 % ! \$ ( \$ 2 1 !
0\$ \$ 12( ! !!! 3 0 ! ! ( 2 2 # A 2 ( 2 %
0\$ \$ 12( ! !!! Tax Matters ( hereafter" the " amen
!! % 2 ' < % 0\$ - ( 1\$ 1% (
- \$ .# Country reports ( hereafter the " CbC MCAA" ) on

- ! 2 % \$ & \$ ! 1 & ( 2 2 - ! + \$
2( ! !!! 2 3 # 2! # % % !
3 # 6 ( 2 2 - 2 A !& 6 !
6 % 2( ! !!! 2 % ! 3 ! %
6 ( 2 2 - 2 !

- ! 2 % 1 ( 2 2 - 2 ! 2( 6 ( A
(\$ \$ % ( 2 2 - ! 2( ! !!!
3 # 2! % ! 3B

0 2 \$ ( (# ! # <\$ !2 \$ 2 ( 2 2 - 6  
3 # 2! 2! % ! 3 % <\$ !2 % <\$ !2 6 6 - 2 ( 2 2  
2 % & ! ! C\$ & ! 2 % <\$ !2 ! 6 6 - 2  
3 # 2! # % % % ! 3 ! % !! !  
+ \$

1 D 6 2% % 3 ! % A ( 2 2 - 6 \$ 2 # #  
\$ 2 1 ( 2 2 - 2 -#- 0-11 ( 6 A 6 !  
3 # 2! % ! 3 2 ! # B ( 2#2 - A !  
2 % 2 ! # B

@ \$ D 6 2% % & & 6 A ( 2 2 - 6 \$ 2  
( \$ 2 1 ( 2 2 - 2 -#- 0-11 % A 6  
! A ! 2 3 # 2! % ! 3 2 ! # B ( 2 2  
# A ! 2 % 2 # B

- ( % <\$! !2 -#- \* ! \$ 2 1 ( 2 2  
- 2 -#- 0-11 ! # % 2 # (! -#- 0-11 & \$ 2 %  
% 2! ! 2 % <\$ !2 2 & !  
%! 3 % <\$ !2 6 ! \$ ( ! B

" % 2 ! ( 2 2 - ! 2 6  
-#- 0-11 2( ! !! \$ 2 -#- 0-11 % # 62 A !  
( 2 2 - ( 2 ! ( 2 !& ! 3 #  
% ! 3 6 ! \$ ( ! % <\$ !2

" ) !

' ( I ' Ambassade ' ( \* ' ( # ' \$! % % ' ( ' ' ' +!"

'? \_\_\_\_\_ ?

E \*? \$# C\$ 2 " % \$ ! 2F C\$ !! % % ( -! \$ 22? % pas au droit souverain de tous les États d'adopter <\$2 !& (? ( ; \$! # % ! 2 ' \$!& ! ! ? \$! ?% ! ! 2 \*? \$# C\$ 2 " % \$ ! ( et/ou des peines d'emprisonnement. La République de S libertés constitutionnels dans son! interprétation et

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges entre Autorités compétentes portant sur l'échange des

- ! 2? C\$ % \$ l'ind'écrtiamrger automatiquement des décl partir de 2018 et que, pour être en mesure d'échange l'arctidela Convention concernant l'assistance admir qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention d ( F ! . F! -G ( 2?H & % \$ signé une Déclaration l' Accord multilatérale se nptorret aAutt osruirt éls' éccohmpnégt ee ndes dé c . F!IG' AMACHPP<\$ B)

- ! 2? C\$ & (? ( ; 28(6), la Convention amendée s' administrative couvrant l#\$ période& \$' imposition qu l'année qui suit celle durant laquelle la Convention ou, en l'absence de période d'imposition, el2é s'app # % ! ! ! !!< & \$ FJanvier de l'année qui laquelle la Convention amendée estBentrée en vigueur

Considérant que2 l'article ( 2? C\$ 2 \$3 A ! \$ \$! \$ convenir que la Convention amendée prendra effet po portant sur des périodes d'impositBou ou des obligati

- ! C\$ & \$ 2 -( 2? & 2 ! ! % ( ! \$ J !(! une juridiction que pour ce qui concerne des périod <\$ 2 2 ! \$ C\$ - ( 2? ! # & !C\$ & juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio \$ \$ !!! 2( ! \$3 <\$ 2 ! 2 ! ! C\$ \$ d'imposition ou les obligati!ons fiscaF!e anprenade l'ar ! \$ B

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention des renseignements 6emdevrat uCodev elnt à roni calAn d\$ e C\$ de l concerne des périodes d'imposition ou des obligation Convention amendée si les deux Parties déclarBnt s'en

Reconnaissant en outAe qu'une nouv( 2? \$ ! ( ; Partie existante des rense!g e h a n C o n v e n t i o n t u a m e n d é e r é pour ce qui concerne des périodes d'impos2tion \$ ou de dans la Convention amendée si les deux Parties déclad'efB et

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans - ( 2e? de l'AMAC PpP est régie par les dispos

? 2 ! 2 2? ! 2 <\$ 2 ?( C\$ %\$ & C  
périodes d'imposition ou les obligations fiscales  
! % ( !! B

" % Déclare que la Convention amendée s'applique au  
PpP à l'assistance administrative en vertu de l'AMAC  
- on amendée qui ont fait des déclarations similaires  
\$ ! # % ! ! ! 2 <\$ 2 2 ! \$3C\$ ! ! ! % (